ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conférence nationale du handicap

Question au Gouvernement n° 2684

Texte de la question

CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP

M. le président. La parole est à Mme Caroline Janvier.

Mme Caroline Janvier. Ma question s'adresse à Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Madame la secrétaire d'État, aujourd'hui s'est tenue à l'Élysée la Conférence nationale du handicap, en présence des acteurs qui œuvrent au service des personnes en situation de handicap dans notre pays. Je vous remercie de défendre cette priorité du quinquennat pour laquelle, de par votre vécu personnel comme votre expérience professionnelle, vous vous êtes engagée depuis de nombreuses années.

Je souhaite également saluer la présence à cette conférence de nombreux ministres. Pour réaliser l'accès aux droits prévu par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, nous devons en effet mobiliser l'ensemble des politiques publiques – logement, santé, éducation, citoyenneté, travail, égalité entre les femmes et les hommes, mobilité… Chaque membre du Gouvernement, comme chacun de nos concitoyens, doit se sentir concerné par le handicap, qui est trop longtemps resté l'affaire d'experts ou de proches touchés – directement ou indirectement – par cette réalité.

M. Éric Coquerel. Pour cela, il faut leur donner les marges nécessaires !

Mme Caroline Janvier. Pour parvenir à ce résultat, nous devons opérer un virage inclusif et rapprocher les mondes du milieu spécialisé et du milieu dit « ordinaire », dans le respect des engagements et des histoires de chacun.

Le milieu spécialisé a acquis, depuis de nombreuses années, un savoir-faire dans la prise en charge des différents types de handicaps. Il doit désormais l'exercer au service de l'école, de l'entreprise, mais aussi des lieux de formation, d'habitation et de soins, afin que le milieu ordinaire bénéficie de cette expertise et puisse prendre en considération les besoins spécifiques liés à chaque type de handicap.

Madame la secrétaire d'État, en ce jour où les personnes en situation de handicap sont à l'honneur, pouvez-vous dresser un panorama des actions menées et des freins qui restent à lever ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.* Permettez-moi, madame la

députée, de saluer votre engagement au sein du Conseil national consultatif des personnes handicapées, auquel vous avez toujours participé. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Aujourd'hui est un grand jour : quatorze ministres se sont réunis pour répondre aux personnes en situation de handicap…

M. Christian Hutin. C'est Napoléon et ses maréchaux !

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État.* …et à leurs questions, sur tous les sujets – car le handicap concerne tout le monde. La société civile – chefs d'entreprise, médias,…

M. Aurélien Pradié. Surtout les médias !

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État .* …associations, élus, départements, nombreux parlementaires – était elle aussi au complet. Nous le voyons bien : nous étions tous concernés, tous mobilisés.

M. Christian Hutin. Quatorze ministres, c'est même un peu trop…

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État.* Je tenterai de résumer cette politique, si ambitieuse, en trois points.

Il s'agit d'abord de garantir aux personnes handicapées l'exercice de leur pleine citoyenneté. C'est ce que nous avons fait en réformant le droit de vote des majeurs bénéficiant d'une mesure de tutelle et en attribuant des droits à vie à ceux dont le handicap est irréversible, mais nous amplifierons encore cette action en modifiant la prestation de compensation du handicap pour qu'elle tienne compte du droit à la parentalité : nous accordons enfin aux personnes en situation de handicap le droit d'élever leurs enfants, ce qui répond à une de leurs revendications de longue date.

Le deuxième engagement consiste à améliorer l'accessibilité dans tous les domaines. Je songe notamment à l'accessibilité numérique, à l'accessibilité de la communication gouvernementale, ou encore à l'accessibilité des médias. Je sais que vous travaillez sur ce dernier point dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle – le Gouvernement aura lui aussi des améliorations à proposer.

Enfin, rendre la mobilité plus accessible représente un axe de travail majeur, particulièrement dans la perspective des élections municipales, car ce sont les maires qui peuvent changer le quotidien des personnes concernées.

M. Pierre Cordier. Vous les avez montrés du doigt, les maires !

M. Fabien Di Filippo. Rendez-leur l'argent !

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État.* Cette préoccupation se traduit par un appel à faire du programme Handicap un véritable programme en faveur d'une commune inclusive. Nous accompagnerons les maires en ce sens, en nommant 1 000 ambassadeurs de la mobilité, qui œuvreront à leurs côtés pour assurer une meilleure qualité d'usage de la voie publique.

C'est ainsi que nous pourrons améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées et accélérer l'adaptation de la société, en encourageant l'école et l'emploi inclusifs. Les grandes lignes sont tracées. Nous nous donnons les moyens de réussir tous ensemble. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : Mme Caroline Janvier
Circonscription : Loiret (2e circonscription) - La République en Marche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QG2684

Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2684
Rubrique : Personnes handicapées
Ministère interrogé : Personnes handicapées
Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 février 2020
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 février 2020